

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 26 AVRIL 2017**

2017-04-26-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 26 avril 2017 à 19 h 30 à la salle municipale, 54, rue Principale à Saint-Guy, sont présents :

M. Jean-Noël Bolduc	maire de Saint-Guy
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita et préfet suppléant MRC
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Denis Riou	maire suppléant de Saint-Mathieu-de-Rieux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon
M. Jean-Yves Belzile	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. André Leblond	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Brigitte Pelletier, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présentes.

2017-04-26-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance régulière du mercredi 22 mars 2017
 - 3.2 C. A. du mercredi 5 avril 2017
4. Administration générale
 - 4.1 Comptes du mois de mars 2017
 - 4.2 Avis de motion dans le but d'adopter un règlement autorisant la MRC des Basques à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour
 - 4.3 Règlement no 243 décrétant un emprunt de 55 080 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 179
 - 4.4 Choix de Saint-Éloi et Saint-Mathieu-de-Rieux pour le congrès de la FQM 2017
5. Aménagement, urbanisme et TPI
 - 5.1 Recommandation (résolution) pour le projet de régularisation d'un tracé sur la route des Trois-Roches à Saint-Jean-de-Dieu
 - 5.2 Recommandation (résolution) pour le projet d'installation d'une tour de télécommunication au 4^e rang de Saint-Mathieu-de-Rieux
6. Correspondance
7. Divers
 - 7.1 Archiviste pour Saint-Médard
 - 7.2 Avis de motion zonage à Saint-Clément
8. Prochain C. A., le mercredi 10 mai 2017 à 19 h à la MRC et prochain Conseil, le mercredi 24 mai 2017 à 19 h 30 à Saint-Simon
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2017-04-26-3

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-04-26-3.1

3.1 Séance régulière du mercredi 22 mars 2017

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 22 mars 2017 soit adopté avec la modification suivante :

Remplacer : 7.2 Résolution d'appui IMPORT EXPORT
Par : 7.2 Résolution d'appui Innov & Export PME.

ADOPTÉE

2017-04-26-3.2

3.2 C. A. du mercredi 5 avril 2017

Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif de la MRC des Basques du 5 avril 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

2017-04-26-4

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-04-26-4.1

4.1 Comptes du mois de mars 2017

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de mars 2017, soit les numéros 11932 à 11 975 au montant de 123 033,60 \$, plus les dépôts-salaires au montant de 40 239,96 \$, plus l'assurance collective au montant de 4 925,42 \$, plus le chèque du TNO du mois de mars 2017, soit le numéro 3062 au montant de 2 873,00 \$, plus les chèques du Pacte rural du mois de mars 2017, soit les numéros 4220 à 4231 au montant de 32 839,00 \$, plus les dépenses autorisées par le directeur général au montant de 140,00 \$, plus les dépôts directs numéros 500000 à 500 002 au montant de 41 553,87, plus les prélèvements numéros 100009 à 100 020 au montant de 29 614,28 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques au montant de 17 277,56 \$, les factures compressibles des TPI au montant de 658,76 \$, la facture compressible du TNO au montant de 264,30 \$ et les factures compressibles du Pacte rural au montant de 458,71 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 766

ADOPTÉE

2017-04-26-4.2

4.2 Avis de motion dans le but d'adopter un règlement autorisant la MRC des Basques à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour

Le maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, M. André Leblond, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques, il présentera un nouveau règlement autorisant la MRC des Basques à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour.

2017-04-26-4.3

4.3 Règlement no 243 décrétant un emprunt de 55 080 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 179

Le Règlement no 243 décrétant un emprunt de 55 080 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 179 est présenté aux maires présents. Après discussion, les maires décident unanimement de ne pas adopter de règlement d'emprunt et d'y aller avec la proposition qui suit :

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte de payer la dépense reliée aux frais d'escompte pouvant atteindre un maximum de 2 % du montant de 2 754 000 \$ représentant un emprunt à refinancer, échéant le 11 juillet 2017 pour le Parc du Mont Saint-Mathieu. Les frais d'escompte évalués à un maximum de 55 080 \$ seront payés, à même les surplus non affectés du budget 2016 dans le fonds général de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 767

2017-04-26-4.4

4.4 Choix de Saint-Éloi et Saint-Mathieu-de-Rieux pour le congrès de la FQM 2017

Le préfet, M. Bertin Denis, informe les maires de Saint-Éloi et de Saint-Mathieu-de-Rieux qu'ils doivent fournir le nom d'un élu par municipalité pour participer au prochain congrès de la FQM qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 afin de procéder à la réservation.

